



# Consultation publique

**Sortez votre  
agenda!**

**Aménagement du  
700, chemin  
Brookfield**

**Consultation  
publique**

**Lundi  
2 février 2015**

**19 h à 21 h**

**Portes ouvertes de 19 h à  
19 h 30  
Présentation à 19 h 30**

**Bibliothèque de  
l'école secondaire  
Brookfield**

## Consultation publique sur l'aménagement du 770, chemin Brookfield – 2 février 2015



Chers voisins,

Je vous invite à une consultation publique sur le projet d'aménagement du 770, chemin Brookfield, le lundi 2 février 2015, de 19 h à 21 h, à la bibliothèque de l'école secondaire Brookfield, au 824, chemin Brookfield.

**Portes ouvertes de 19 h à 19 h 30**

**Présentation à 19 h 30**

Pour toute question, veuillez communiquer avec mon bureau ou visiter le [www.RileyBrockington.ca](http://www.RileyBrockington.ca).

### Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de plan d'implantation pour la construction en trois phases d'un complexe d'habitation qui servirait de résidence pour étudiants d'un établissement postsecondaire du secteur privé. Le projet comprend également un espace commercial au rez-de-chaussée, un nouvel aménagement paysager, un parc de stationnement souterrain et quelques places supplémentaires en surface.

La propriété visée est dans une zone polyvalente générale, sous-zone 1, assortie d'une exception 155 – GM1[155] F(1.5), annexes 147 et 148. Ces annexes régissent les hauteurs de bâtiment permises sur la propriété; d'ailleurs, elles prévoient une hauteur maximale de 18 mètres dans la partie est du site, ce à quoi se conforme la première phase du projet. La première phase respecte également le rapport plancher-sol permis – F(1.5). Aucune modification au *Règlement de zonage* n'est requise pour les utilisations proposées, mais une dérogation pourrait être nécessaire pour certains éléments de la conception. Une demande en ce sens devra donc être présentée au Comité de dérogation.

### Détails de la proposition

La propriété visée se situe au sud du chemin Brookfield et à l'est de la promenade Riverside. À l'est se trouve l'école secondaire Brookfield, au nord, le site de Postes Canada, et à l'ouest, le long du chemin Brookfield, un restaurant, voisin de la caserne de pompiers.

La propriété visée couvre 6 acres, borde le chemin Brookfield sur 250 mètres et fait 98 mètres de profondeur. On y trouve un ancien tronçon du chemin Hobson, officiellement

**Riley  
Brockington**

**Conseiller municipal  
Quartier Rivière**

Si je peux vous être utile,  
n'hésitez pas à communiquer  
avec mon bureau.

**Tél. : 613-580-2486  
Téléc. : 613-580-2526**

[Riley.Brockington@Ottawa.ca](mailto:Riley.Brockington@Ottawa.ca)

[www.RileyBrockington.ca](http://www.RileyBrockington.ca)

**[www.RileyBrockington.ca](http://www.RileyBrockington.ca)**

ment fermé. Le parc de stationnement en surface de la partie ouest devrait être laissé tel quel pour la première phase du projet, mais sera démolie ultérieurement. La partie est de la propriété est actuellement vacante et sera aménagée pendant la première phase.

Une demande d'approbation du plan d'implantation a été soumise pour la première phase du projet, qui consiste en la construction d'un immeuble d'habitation de six étages comportant 188 logements et un espace commercial au rez-de-chaussée le long du chemin Brookfield. On y aménagerait également un parc de stationnement souterrain de 142 places, et 11 places supplémentaires en surface à l'usage des clients des commerces.

Le site serait accessible par deux entrées le long du chemin Brookfield. Celle à l'ouest serait légèrement modifiée, mais les virages à gauche et à droite seraient toujours permis. Celle à l'est serait réaménagée de façon à éliminer les virages à gauche en sortant du site pour éviter tout problème avec la signalisation actuelle à l'entrée du site de Postes Canada.

## Demandes connexes de planification

Une demande devra être présentée au Comité de dérogation concernant certaines clauses de l'exception 155, applicables au site visé, quant aux normes de rendement.

La demande n'a pas été soumise à l'heure actuelle, et une dérogation est nécessaire pour les clauses suivantes :

- 22,5 % du rez-de-chaussée d'un bâtiment avec utilisation résidentielle doit être d'utilisation non résidentielle.
  - Les logements au rez-de-chaussée ne doivent pas être situés à moins de 35 mètres du chemin Brookfield.

**Je vous invite à participer à cette consultation publique en personne ou en envoyant vos observations par écrit à l'urbaniste de la Ville ou à moi-même**

Urbaniste de la Ville

**Urbaniste de la Ville**  
Simon M. Deiaco, MCIP, RPP, urbaniste III  
Examen des projets d'aménagement –  
Services urbains  
City of Ottawa | Ville d'Ottawa  
613-580-2424 ext./poste 15641  
[Simon.Deiaco@Ottawa.ca](mailto:Simon.Deiaco@Ottawa.ca)



Si je peux vous être utile, n'hésitez pas à communiquer avec mon bureau.

**613-580-2486**

Riley.Brockington@Ottawa.ca  
www.RileyBrockington.ca



# Riley Brockington